



European Civil Service Federation Fédération de la Fonction Publique Européenne

Section "Commission européenne Bruxelles et Hors Union" - ASBL n°877.266.713

Bruxelles, 9 novembre 2022

Note à l'attention de Mme Gertrud INGESTAD, Director-General Human Resources and Security

Sujet: Carte européenne d'assurance maladie

Madame la Directrice Générale,

Vos services n'ignorent certainement pas tous les bénéfices qu'apporte la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), qui constitue à la vérité une avancée majeure dans la protection du citoyen européen amené à se déplacer à l'intérieur du territoire de l'Union et de la zone AELE.

C'est qu'en effet, par la détention de ce document, le citoyen européen peut, sous certaines conditions, et à l'occasion d'un séjour temporaire dans un pays autre que le sien, bénéficier de soins de santé publics dans les mêmes conditions et au même tarif que les personnes assurées dans le pays où il s'est rendu.

Ce précieux document n'est cependant pas délivré par notre RCAM au bénéfice des collègues qui seraient amenés à voyager et à en avoir besoin dans le pays de l'UE ou de l'AELE où ils seraient amenés à se déplacer. A la place, il est vrai, vos services délivrent une attestation d'affiliation au RCAM, qui est ou qui n'est pas reconnue dans l'Etat où s'effectue le voyage...

C'est ainsi, par exemple, que le Royaume-Uni exige la production de la carte européenne d'assurance maladie, le National Health Service ne se satisfaisant pas de l'attestation d'affiliation au RCAM, comme certains de nos collègues ont malheureusement pu le vérifier à plusieurs reprises.

Certains d'entre eux, amenés à effectuer de fréquents séjours au Royaume Uni se voient ainsi obligés de contracter une assurance spécifique au système de protection sociale britannique, qui n'aurait pas lieu d'être s'ils étaient titulaires d'une carte européenne d'assurance maladie. Et cela alors que les citoyens britanniques titulaires d'une carte européenne d'assurance maladie en ont les pleins bénéfices à l'occasion de leur déplacements dans les Etats membres...

Le cas du Royaume-Uni n'est vraisemblablement pas isolé, et il est à redouter que d'autres Etats de l'Union ne se satisfassent pas davantage d'une attestation d'affiliation au RCAM et ne reconnaissent que la carte européenne d'assurance maladie. Il serait

intéressant de faire réaliser sans délai une enquête par vos services afin de mesurer l'ampleur exacte du problème.

En tout état de cause, nous vous prions d'intervenir auprès des divers services de santé des Etats membres et de l'AELE afin de faire reconnaître, dès à présent, l'attestation de couverture délivrée par le RCAM. Si des difficultés devaient cependant persister, il nous semble que la Commission devrait envisager l'élaboration d'une carte européenne d'assurance maladie pour ses fonctionnaires, agents, et familles afin de les mettre en mesure de bénéficier des mêmes avantages que les autres citoyens de l'Union.

Dans cette attente, nous vous prions, Mme la Directrice générale, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments respectueux.

Signé
Stathis STEFANIDIS
President of FFPE
Section Commission and Out of the Union

Copie: C. ROQUES, A. GEMBERG-WIESIKE